

FRANCE-SOIR
100, Rue Réaumur - 110

7ème Édition

28 JANVIER 1963

CARNET DE
« FRANCE-SOIR »

CONCOURS

La Biennale de Paris organise avec la R.T.F. un concours international de composition musicale réservé aux compositeurs âgés de 20 à 35 ans.

Les inscriptions devront parvenir, avant le 1^{er} février 1963, au secrétariat de la Biennale, 11, rue Berryer, Paris, qui fournira tous les renseignements complémentaires.

LA CROIX
5, rue Bayard, VIII^e

1^{er} FÉVRIER 1963

les galeries

Les artistes (de tous les pays, de 20 à 35 ans) désirant participer au concours international de décoration théâtrale, organisé dans le cadre de la 3^e Biennale de Paris (qui se tiendra en octobre prochain), devront adresser leurs demandes d'inscription au Centre français du théâtre, 7, rue du Helder, Paris-9^e, avant le 29 mars.

Seules les maquettes construites pourront être présentées. Deux thèmes ont été retenus : le *Malade imaginaire*, de Molière ; *Henri IV*, de Pirandello. L'auteur de la maquette « primée » recevra 1 000 F.

♦ ♦ ♦

★ **Biennale (des jeunes) de Paris 1963** (en complément de nos précédentes informations) : cette Biennale aura lieu au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, du 28 septembre au 3 novembre. Elle s'adressera aux artistes nés entre le 1^{er} janvier 1928 et le 31 décembre 1942. Toutes les œuvres présentées auront été exécutées au cours des quatre dernières années.

Cette Biennale comprendra les sections suivantes : arts plastiques (peinture, sculpture, dessin, gravure), travaux d'équipe (voir notre N° 249), films sur l'art ; décoration théâtrale, etc...

La participation française est réservée aux artistes français vivant en France ; aux artistes français vivant à l'étranger s'ils ne figurent pas dans une participation étrangère ; aux artistes étrangers — s'ils ne figurent pas dans une autre section — et s'ils vivent en France d'une manière permanente au moins depuis le 1^{er} octobre 1960.

La participation française comportera : 1°) artistes invités par les jeunes critiques ; 2°) artistes invités par le

Conseil d'administration ; 3°) artistes sélectionnés après être passés devant un jury composé d'artistes de moins de 35 ans... (donc artistes non sélectionnés et qui tentent leur chance : dépôt des œuvres — peinture format 120 maximum, deux toiles si on le désire — du 13 au 25 mai de 13 à 17 h., 9, rue Gaston-de-Saint-Paul (manutention du Musée municipal d'Art moderne).

Biennale de Paris : 11, rue Berryer, Paris 8^e, MAC 05-13.

LE PEINTRE
14, R. Faidherbe - 110

Nationale Dernière

PLAISIR DE VOIR

CETTE manifestation aura lieu à Paris, au Musée d'Art Moderne, du 28 septembre au 3 novembre 1963. Son but est le suivant :

L'Association française pour la Manifestation biennale et internationale des Jeunes Artistes — intitulée « Biennale de Paris » — se propose, dans l'esprit le plus indépendant, de donner à des artistes de tous les pays, de 20 à 35 ans, l'occasion de présenter et de confronter leurs travaux. Elle doit rester largement ouverte aux initiatives les plus diverses et, dans un esprit de haute compréhension, s'attacher à accueillir toutes les tendances.

Elle souhaite que dans toute la mesure du possible, les jeunes artistes se sentent associés au choix de représentation de leur pays et se reconnaissent en tant que jeune génération dans les sélections de la Biennale.

Les jurys français d'admission sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du délégué général. — PEUVENT ÊTRE ADMIS DANS LES PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES :

— les artistes étrangers résidant à l'étranger ;
— les artistes étrangers résidant en France, s'ils ne figurent pas dans la participation française et dans une proportion qui n'excéderait pas le tiers des exposants de la section nationale ;
— les artistes français qui seraient invités par le pays dans lequel ils résident depuis plus de trois ans.

Chaque gouvernement nomme un commissaire général, de préférence résidant dans son pays. Celui-ci est responsable des diverses sections du pays qu'il représente et se met en rapport, dès sa nomination, avec le délégué général de la Biennale de Paris pour traiter avec lui toutes les questions concernant la participation de son pays.

Son rôle principal consiste à organiser les sélections nationales dont il est responsable, tout en demeurant en liaison avec le délégué général. Il peut s'adjoindre, pour les différentes sections proposées par la Biennale, des collaborateurs spécialisés dont il doit coordonner les efforts.

Chaque pays prend à sa charge les

de Paris, doivent adresser les mandes d'inscription au Centre du Théâtre, 7, rue du Helder, avant le 29 mars. Seules les maquettes construites pourront être présentées. Deux thèmes ont été retenus : *Le Malade imaginaire* de Molière et *Henri IV* de Pirandello. L'auteur de la maquette primée recevra 1.000 F.

TROISIÈME BIENNALE INTERNATIONALE DES JEUNES ARTISTES

frais éventuels de voyage et de séjour à Paris du commissaire général. Diverses activités artistiques sont envisagées d'après les disciplines suivantes qui accueilleront le jeune architecte, musicien, dessinateur de théâtre, film d'art, livres d'art.

Au moment où se rencontrent sur tant de points, la peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture, la musique, la photographie, le cinéma, la poésie, etc., la Biennale souhaite provoquer la constitution d'équipes de travail, groupant des techniciens de ces différents

par Suzanne TENAND

Paris, pour la création d'ŒUVRES COLLECTIVES ORIGINALES.

La Biennale n'impose pas de thème à ces travaux collectifs ; ces thèmes sont choisis librement par les participants.

Souhaitant que ces travaux d'équipe constituent un apport à l'effort de synthèse de l'art contemporain à l'échelle des nouvelles possibilités d'organisation de l'espace, la Biennale estime que la présence d'un architecte (de moins de 35 ans) est nécessaire. En certains cas, et si soit les artistes, soit le commissaire général l'estiment souhaitable, le projet pourra être soumis pour vérification technique ou simple avis à une personnalité habilitée à cet effet (artiste renommé, professeur, etc.) qui peut avoir plus de 35 ans.

POUR la COMPOSITION MUSICALE. Avec la collaboration de la Radiodiffusion-Télévision française.

Les œuvres pourront appartenir à toutes formes d'expression musicale, y compris la musique électronique et la musique concrète.

POUR les FILMS D'ART. Cette section est réservée aux courts métrages se rapportant d'une manière quelconque à l'art.

Ces films devront avoir été réalisés depuis moins de quatre ans. Ils pourront être en noir ou en couleur. Seul, le 16 mm sera admis. Le son devra être optique (son magnétique et double bande exclus).

POUR la DECORATION THÉÂTRALE. Organisée avec le concours de l'Institut International du Théâtre et de ses différents Centres nationaux, deux thèmes ont été retenus : « *Le Malade imaginaire* », de Molière. « *Henri IV* », de Pirandello. Les œuvres destinées au jury des jeunes artistes (une ou deux œuvres

LE PEINTRE

Rue d'Anvers - VIII^e

15 JANVIER 1963

TRIBUNE des NATIONS
107, Champs Élysées - VIII^e

11 JANVIER 1963

par technique) — pour la peinture, dimension maxima 120 — devront être déposés au

MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

9, rue Gaston-de-Saint-Paul, Paris (16^e) du 13 au 25 mai

de 13 à 17 heures (sauf le dimanche) Tous les renseignements peuvent se trouver au Secrétariat de la Biennale de Paris, 11, rue Berryer, Paris (8^e).

RTS
Saint-Hippolyte - VIII^e

1^{er} FÉVRIER 1963

1^{er} FÉVRIER 1963

UNE BIENNALE DES « FILMS SUR

Du 28 septembre au 3 novembre 1963, la Biennale de Paris (au Musée d'Art Moderne) présentera comme en 1961 une section internationale consacrée aux « Films sur l'Art ».

Les films devront avoir été réalisés depuis moins de quatre ans par des réalisateurs de moins de 35 ans, et se

rapporter d'une quelconque aux 16 mm sera admissible exclusivement de 16 mm (trages) et le son optique.

Les candidats maintenant se manifestent avec le secrétariat de la Biennale, 11, rue Berryer, Paris-8^e.